
MARCHÉ VALANT CAHIER DES CHARGES

CONTRAT N° 2021-01

NOTIFIE LE

1 - Parties contractantes

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur
Commune de LA BAUME
41 place du village
74430 LA BAUME

Et
L'entreprise

Il est convenu ce qui suit :

2 - Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 concerne : **Maîtrise d'œuvre pour desserte de la route forestière du Poisat**

Lieu(x) d'exécution :
COMMUNE DE LA BAUME
LE POISAT

Voir plan en annexe

Les travaux prévus sont les suivants :

- Reprofiler et élargir la piste existante sur un linéaire de 3,1 km et une superficie totale de 12 400m²
- Créer 3 pistes forestières
- Créer une place de retournement et de 3 places de stockage de bois
- Créer des ouvrages de gestion des eaux de ruissellement

3 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

4 - Contenu des missions et montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires du contrat. L'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter est la suivante :

PRO - Etude de projet

Les prestations consistent à :



- préciser la solution d'ensemble et les choix techniques (piquetage)
- fixer les caractéristiques et dimensions des différents ouvrages
- Préciser le tracé des ouvrages existants
- préciser les dispositions générales et les spécifications techniques
- préciser le coût prévisionnel des travaux

Délai de réalisation : 30 j après l'ordre de service

Montant forfaitaire de la mission PRO :	€ HT	€ TTC
--	-------------	--------------

ACT - Assistance pour la passation des marchés de travaux

Les prestations consistent à :



- rédiger l'ensemble des pièces administratives et techniques du dossier de consultation des entreprises
- préparer la sélection des candidats et examiner les candidatures obtenues
- analyser les offres des entreprises et les variantes
- préparer les mises au point permettant la passation du ou des contrats de travaux

Délai de réalisation : 30 j après l'ordre de service

Montant forfaitaire de la mission ACT :	€ HT	€ TTC
--	-------------	--------------

EXE - Etudes d'exécution

Les prestations consistent à :



- établir les plans d'exécution et spécifications à l'usage du chantier
- effectuer la mise en cohérence des documents fournis par les entreprises

Délai de réalisation : 15 jours après le choix du candidat retenu

Montant forfaitaire de la mission EXE :	€ HT	€ TTC
--	-------------	--------------

DET - Direction de l'exécution des travaux

<input type="checkbox"/>	<p>Les prestations consistent à :</p> <p>Assister le maître d'ouvrage en cas de litige sur exécution ou règlement</p> <ul style="list-style-type: none"> • organiser et diriger les réunions de chantier • s'assurer de la conformité des documents produits par l'entrepreneur et de l'exécution des travaux • délivrer les ordres de service • vérifier les projets de décomptes • établir les états d'acompte • établir le décompte général • assister le pouvoir adjudicateur en cas de différend
Délai de réalisation : en fonction de la durée des travaux	
Montant forfaitaire de la mission DET :	€ HT € TTC

AOR - Assistance aux opérations de réception	
<input type="checkbox"/>	<p>Les prestations consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organiser les opérations préalables à la réception des travaux • assurer le suivi des réserves • procéder à l'examen des désordres signalés par le pouvoir adjudicateur
Délai de réalisation : 15 j à compter de la date de réception finale	
Montant forfaitaire de la mission AOR :	€ HT € TTC

Montant HT : _____ euros

TVA (taux de _____%) : _____ euros

Montant TTC : _____ euros

Soit en toutes lettres : _____

_____ .

5 - Durée / Délai d'exécution

Le Maître d'Œuvre s'engage à remettre le dossier correspondant à chaque élément d'étude dans les délais mentionnés à l'article 4 de chaque mission.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification de la commande. Les autres délais sont fixés à compter de la décision du Maître d'Ouvrage prescrivant la réalisation de l'élément de mission correspondant.

Chaque délai est prolongé des retards dont le Maître d'Œuvre ne peut être tenu pour responsable, à savoir:

- Les retards occasionnés par un défaut de réponse ou de décision du Maître d'Ouvrage ;
- Les retards d'obtention d'autorisations administratives ou foncière ;
- Les défaillances des prestataires titulaires de contrats passés avec le Maître d'Ouvrage.

La date prévisionnelle de début des prestations est le 17/05/2021

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 30/10/2021

6 - Modalités de règlement des comptes

Délai global de paiement : 60 jours.

Les modalités de règlement des comptes sont définies dans les conditions de l'article 11 du CCAG-PI. Les acomptes sont alors versés aux éléments de mission réalisés.

7 - Conditions d'exécution

Le présent contrat sera soumis aux dispositions du CCAG - Prestations Intellectuelles.

8 - Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications seront effectuées conformément à l'article 26 du CCAG-PI.

9 - Décision après vérification

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues à l'article 27 du CCAG-PI.

10- Divers

La durée de validité de cette offre est de 1 mois à compter de la date d'envoi. La présente convention comprend 10 articles. Elle est établie en 2 exemplaires originaux, destinés à chacune des parties.

Fait à _____, le _____ Pour le maître d'œuvre En qualité de :	Fait à _____, le _____ Pour le maître d'ouvrage En qualité de
---	---